

Chers parents, chers élèves,

Depuis quelques années, plusieurs événements malheureux sont survenus au sein d'institutions scolaires à travers le Québec en lien avec la violence et l'intimidation. Ces événements nous rappellent l'importance de poursuivre nos efforts de **sensibilisation** et d'**intervention** dans la prévention de l'intimidation.

Notre Collège pratique **la tolérance zéro** envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves. Tous ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale. Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les élèves fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.

Parce que l'intimidation est une responsabilité partagée, **la collaboration des parents** en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant est essentielle à la réussite du plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation adopté par notre Collège.

Nous nous engageons à prêter assistance à tous les élèves qui sont victimes de violence et d'intimidation. **Les témoins** se doivent d'agir en s'adressant à un adulte de l'équipe-école qui l'accueillera et l'accompagnera tout au long de la démarche, en toute confidentialité.

L'élève (**intimidateur**) qui contrevient aux règles de conduite et de sécurité se verra imposer une sanction disciplinaire (**retenue, réflexion, suspension, suivi auprès de l'intervenante psychosociale ou à l'extérieur du collège et expulsion du Collège**), qui tiendra compte de la gravité de l'acte ou de son caractère répétitif. De plus, l'intimidateur aura l'occasion d'être aidé lui-même et de modifier son comportement.

Une entente avec le **SPVM**¹ dans le cadre du **PROJET Intimidateur en encadrement**, a été conclue pour venir en aide aux élèves (victimes et intimidateurs) et assurer un environnement sain et propice à la réussite scolaire dans notre Collège. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre le directeur adjoint du niveau de l'élève.

Pour effectuer un signalement :

Adresse courriel à l'interne : jedenonce@brebeuf.qc.ca ;

Ligne téléphonique anonyme : 514 342-1320, poste 5999 ;

Formulaire anonyme disponible sur le **site Web** du Collège pour les parents et les élèves.

J'ai pris connaissance des mesures mises en place par le Collège et je m'engage à les respecter et à faire partie de ce projet.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

¹ Référence : Mme Valérie Bennett, agent de quartier Poste 26 514 280-2628



Intégrité en milieu scolaire

Je gagne à être **intègre** et je **m'engage**
à préserver le travail intellectuel des autres.

Chers parents, chers élèves,

À l'ère des nouvelles technologies d'information, les élèves disposent de multitudes de documents pour les accompagner dans leur cheminement éducatif. Ils sont régulièrement appelés à effectuer des travaux scolaires nécessitant des recherches bibliographiques et technologiques. Savoir utiliser ces informations peut s'avérer laborieux si on ne sait pas comment citer les sources utilisées.

Parce que l'intégrité en milieu scolaire fait partie intégrante de l'apprentissage, la Direction des services éducatifs conjointement avec le corps professoral promeut les bonnes pratiques éthiques et encourage les membres de la communauté scolaire à véhiculer un message d'intégrité de la part de tous. À travers son parcours, l'élève acquiert des compétences et des techniques en matière de rédaction et de citation des sources. Il doit en faire l'application dans la réalisation de son travail, s'assurer de la validité de ses sources, demander des clarifications à son professeur et respecter la méthodologie de travail apprise. Certains professeurs peuvent demander aux élèves de soumettre leurs travaux écrits par la voie du site Web *Turnitin*, facilitant ainsi la vérification et l'authenticité du travail soumis.

Des règlements stricts sont énoncés dans le *Guide agenda* de l'élève. En cas de **plagiat**², l'élève devra répondre de ses actes et en assumer la responsabilité et les conséquences qui s'en suivent. Ainsi, le vol, la fraude ou le plagiat, la tentative de vol, de fraude ou de plagiat ou la collaboration au vol, à la fraude ou au plagiat sont des fautes importantes. Une sanction disciplinaire (**note zéro dans l'évaluation, note dans le dossier pédagogique de l'élève, information des parents, commentaire au bulletin**) sera imposée à l'élève en tenant compte de la gravité de l'acte et de son caractère répétitif. Toute récidive peut entraîner des conséquences plus graves telles que l'exclusion temporaire ou définitive du Collège.

J'ai pris connaissance des mesures mises en place par le Collège et je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

² Tout objet d'évaluation (travail, contrôle, examen, rapport, etc.), toute utilisation d'un texte, d'un schéma ou d'autre chose, en tout ou en partie, provenant d'une œuvre protégée ou non par des droits d'auteur, ou toute utilisation d'un texte, d'un schéma ou d'autre chose, en tout ou en partie, produit par un professeur, un collègue, un élève ancien ou actuel du Collège.